



## AVIS PUBLIC

### EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ QU':

Il y aura séance ordinaire du Conseil Municipale de Saint-Aimé-des-Lacs, le 14 mai 2025, à la salle située au 121 rue Principale, à 19h00.

Au cours de cette séance, le Conseil statuera sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

---

#### **Demande no 2025-78**

**Nature de la demande :** Réputer conforme la largeur d'un terrain en façade projeté de 46,25 mètres alors que la largeur minimale permise pour un terrain non desservi situé en zone forestière est de 50 mètres tel que prescrit au règlement de lotissement no 261.

- Dérogation de 3,75 mètre

**Identification du site :** Lot 6 400 224 (superficie de 14 480,20 m<sup>2</sup>) situé au 251 rue Principale.

---

#### **Demande no 2025-79**

**Nature de la demande :** Réputer conforme la largeur d'un terrain en façade projeté de 46,25 mètres alors que la largeur minimale permise pour un terrain non desservi situé en zone forestière est de 50 mètres tel que prescrit au règlement de lotissement no 261.

- Dérogation de 3,75 mètre

**Identification du site :** Lot 6 400 224 (superficie de 14 549,7 m<sup>2</sup>) situé au 251 rue Principale.

---

Donné sous mon seing à Saint-Aimé-des-Lacs, ce 28<sup>e</sup> jour du mois d'avril deux mil vingt-cinq.

Lise Lapointe,

Directrice générale et greffière-trésorière